

# POLITIQUE DE REMUNERATION

Date d'établissement : juillet 2023

Date de dernière mise à jour : août 2023

Conformément aux dispositions de la Position AMF 2013-11 relative aux politiques de rémunération applicables aux gestionnaires de FIA, les sociétés de gestion doivent établir une Politique de rémunération permettant d'aligner au mieux les intérêts de la société, des collaborateurs et des souscripteurs des véhicules gérés.

AMDG s'inscrit résolument dans une démarche active pour faire progresser la parité au sein de la société de gestion. A ce titre, la Direction reste vigilante sur les biais inconscients qui peuvent affecter et qui pourraient restreindre la capacité à recruter et à valoriser des femmes. La Politique de rémunération respecte le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, en alignant systématiquement les rémunérations à postes et compétences équivalents.

La Politique de rémunération a vocation à promouvoir une gestion saine et efficace du risque sans encourager une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des Fonds gérés.

La Politique de rémunération est réexaminée annuellement par la Direction d'AMDG afin de vérifier la conformité réglementaire des principes généraux applicables ainsi que la pertinence des rémunérations et avantages accordés à certains collaborateurs.

## PERSONNEL CONCERNE

Le personnel concerné par la Politique de rémunération correspond aux collaborateurs qui sont considérées comme preneurs de risques au sens de la Position AMF 2013-11. AMDG a identifié le personnel concerné en considérant notamment la fonction exercée, les responsabilités confiées et le niveau de rémunération accordée.

Pour l'exercice 2023, la Politique de rémunération concerne les personnes suivantes :

- Les Dirigeants ;
- Le Directeur administratif et financier ;
- Le RCCI ;
- Le Responsable des risques ;
- L'Equipe de gestion, composée des Gérants financiers, des Chargés d'investissements et des Assets Managers.

## PRINCIPES DE REMUNERATION

La Direction d'AMDG définit la Politique de rémunération de la société de gestion en lien avec la personne en charge des ressources humaines.

La rémunération versée aux collaborateurs est composée d'une rémunération fixe et, selon la fonction occupée, d'une rémunération variable liés à l'accomplissement d'objectifs collectifs (résultats financiers de la société de gestion) et individuels (performance évaluée selon des critères quantitatifs et qualitatifs).

Selon la fonction occupée, les collaborateurs d'AMDG peuvent percevoir les rémunérations variables suivantes :

- Rémunération variable contractuelle ;
- Rémunération variable non contractuelle discrétionnaire ;
- Parts de Carried Interest.

Afin de limiter les prises de risques éventuelles tout en garantissant le maintien de la motivation des preneurs de risque, le montant de la rémunération variable est plafonné à 30 % du montant fixe global.

## INTEGRATION DE L'ESG ET DU RISQUE DE DURABILITE

Au cours de l'année 2023, AMDG a décidé d'intégrer une stratégie d'investissement extra-financière par l'intégration de critères ESG afin de réduire le risque de durabilité des futurs Fonds « ouverts ».

Par conséquent, pour l'exercice 2023, une partie de la rémunération variable de l'Equipe de gestion est liée à l'obtention de la certification Finance durable de l'AMF ainsi qu'à la participation active aux ateliers organisés pour définir la stratégie extra-financière et construire le référentiel ESG.

## CONTROLES

---

La Politique de rémunération est réexaminée annuellement par la Direction d'AMDG dans l'exercice de sa fonction de surveillance. La revue annuelle porte essentiellement sur les principes généraux applicables et sur les rémunérations et avantages accordés à certains salariés.

Le RCCI de la société de gestion réalise périodiquement un contrôle de la Politique de rémunération afin de s'assurer qu'elle est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les principes de rémunérations présentés sont effectivement respectés.



ASSET MANAGEMENT DATA GOVERNANCE

**ASSET MANAGEMENT DATA GOVERNANCE** | Société par actions simplifiée au capital de 250 000 € - RCS Lyon n° 822 396 040. Société agréée par l'AMF en qualité de société de gestion le 11 mai 2017 sous le numéro GP-17000010.

Siège social : 120 rue Masséna - 69006 LYON - Téléphone : 04 81 91 99 22

[www.am-dg.fr](http://www.am-dg.fr)

Adresse postale : 120 rue Masséna - 69006 LYON - Mail : [contact@am-dg.fr](mailto:contact@am-dg.fr)

Service Investisseurs AMDG : 04 81 91 98 01